

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2020_008

Adhésion au Smica

L'an deux mille vingt et le dix mars, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Henri COUDERC.

Étaient présents : Claude ALIBERT, Jean-Pierre ALLIER, André BOUDES, Bernard CASTANIER, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Jean-Claude FOURNIER, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL

Étaient représentés : Pierre PANTANELLA par Gérard PRÊTRE, Bernard POURQUIÉ par Guy PUEL

Secrétaire de séance : Gérard PRÊTRE

Date de convocation : 28 février 2020

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 17	Pouvoirs : 2
Résultat du vote		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Considérant le besoin du SMBVTAM d'avoir accès au cadastre nominatif de l'ensemble de son territoire afin de pouvoir, dans le cadre de la préparation des tranches annuelles de travaux des programmes pluriannuels de gestion des bassins versants (PPG), établir de façon complète, simple et autonome la liste des propriétaires riverains dont les parcelles sont concernées par des travaux, pour leur envoyer ensuite les conventions nécessaires ;

Considérant la possibilité d'avoir accès à ces données par le Syndicat mixte pour la modernisation numérique et l'ingénierie informatique des collectivités et établissements publics adhérents (Smica), créé en Aveyron en 1987 afin de permettre le développement et la maintenance de l'informatique des services administratifs et techniques de ses membres, et s'étendant maintenant à d'autres départements de la région Occitanie ;

Décide d'adhérer au Smica afin de lui confier :

- la mise à disposition via la plateforme « E-Occitanie » du SIG en ligne (compléments métier compris) ;
- la mise à jour de l'ensemble de ces logiciels SIG à chaque évolution réglementaire ;
- la formation et l'assistance des utilisateurs à l'utilisation de cette plateforme et des outils SIG ;
- la fourniture annuelle des données graphiques et littérales (matrices) du cadastre et leur intégration ;
- la fourniture et l'intégration de données SIG complémentaires issues de nos partenaires et de prestataires (réseaux, urbanisme, couches IGN...) ;

Approuve les statuts du Smica tels qu'annexés à la présente délibération ;

S'engage à verser la cotisation fixée annuellement par le comité syndical du Smica d'un montant actuel de 1 600 € ;

Précise que cette dépense est inscrite au budget dans le fonctionnement général du SMBVTAM et sera donc entièrement mutualisé entre les membres du syndicat mixte selon la clé de répartition classique ;

Désigne M^{me} Madeleine MACQ, en sa qualité de vice-présidente du SMBVTAM, pour représenter le syndicat mixte lors de l'assemblée extra-syndicale du Smica ;

Autorise le président à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le président, Henri COUDERC



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT
TARN
AMONT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 11/03/2020
et publié ou notifié
le 11/03/2020